
Lettre du représentant Pocholle, en mission dans le département d'Ille-et-Vilaine, annonçant l'irruption des rebelles de la Vendée à Rennes, leur prise de Laval, et la levée des départements voisins, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Pierre Pomponne Amédée Pocholle

Citer ce document / Cite this document :

Pocholle Pierre Pomponne Amédée. Lettre du représentant Pocholle, en mission dans le département d'Ille-et-Vilaine, annonçant l'irruption des rebelles de la Vendée à Rennes, leur prise de Laval, et la levée des départements voisins, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 10-11;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41184_t1_0010_0000_4;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

dantes à subjuguier l'esprit des Français; cependant le tocsin de la liberté s'est fait entendre dans les cœurs des jeunes républicains de la première réquisition du canton de Fournels; ils se sont organisés en deux compagnies et brûlent d'ardeur à concourir de toute leur force au salut de la patrie. « Nous sommes tous cultivateurs, disent-ils, robustes et vigoureux; que les despotes sachent que nous les chasserons de la terre de la liberté avec la même ardeur que nous chassons de nos champs la livrée (*sic*), les ronces et les épines; fraternité, égalité, unité de la République ou la mort, c'est notre serment. »

« Voilà, représentants, quels sont les sentiments de ces jeunes républicains, quoique voisins du canton de Nasbinals où l'infâme Charrier avait trouvé des complices, où ses habitants sont encore outrés du fanatisme puisque leurs prêtres réfractaires leur ont fait croire que Charrier était ressuscité, rien n'empêchera nos jeunes républicains à se ranger sous le drapeau de la liberté, et en cas qu'il y en eût quelqu'un de subjugué, je redoublerai de zèle pour l'échauffer de l'amour de la patrie; et malgré le fanatisme, *ça ira et ça va*.

« GRANDEL. »

La Convention renvoie au comité de Salut public une lettre de Pocholle, représentant du peuple, qui annonce l'irruption des rebelles de la Vendée sur Rennes, la prise de Laval par ces brigands, la levée des départements voisins pour anéantir ces rebelles (1).

Suit la lettre de Pocholle (2).

Au comité de Salut public.

« Rennes, le 6 du 2^e mois de l'an II.

« Le général Rossignol est arrivé fort à propos hier à Rennes. La prise de Laval, l'approche des brigands prêts à inonder ce département et ceux qui l'environnent, les mouvements extraordinaires que ces circonstances ont forcé d'imprimer aux gardes nationales du Morbihan, des Côtes-du-Nord et de la Manche rendaient sa présence très nécessaire.

» Vergnes a inspiré de la méfiance aux patriotes, mais je crois plutôt aux accords de son amour-propre qu'aux projets de la malveillance qu'on lui suppose; au reste, je l'observe.

« Tout se dispose pour envelopper bientôt l'ennemi dans un filet auquel il ne pourra échapper, et pour rendre promptement Laval à la République, mais il faudra que cette ville coupable soit punie, je recueille des détails sur la trahison qui l'a livrée, et je m'empresserai de vous les transmettre.

« Je vous ai déjà dit que j'étais seul ici, hâtez-vous donc, je vous en conjure, de m'aider dans le travail dont je suis chargé et surtout de me dire en quelle qualité je dois y rester, si je suis représentant du peuple près l'armée des côtes de Brest, ou représentant chargé des mesures de Salut public dans les départements. Mon camarade Carrier est à Nantes et paraît déci-

dément attaché à l'armée de l'Ouest. Il est impossible que je reste plus longtemps dans l'état où je me trouve. Je sais que Garnier et Carpentier ne sont pas loin de moi, qu'Esnûe La Vallée et Thirion sont dans des départements voisins, mais ils ont sans doute une mission expresse, et ne peuvent m'être d'aucun secours. C'est un des plus grands abus de notre gouvernement provisoire que cette multitude de missions qui se croisent souvent, qui n'ont jamais de limites de territoire bien déterminées, et qui exposent ceux qui en sont chargés à des mesures incertaines et quelquefois même contradictoires. Il est pressant que vous preniez un parti à cet égard.

« Salut et fraternité.

« *Le représentant du peuple actuellement à Rennes,*

« Pocholle.

« P. S. J'ai les plus grands éloges à donner à la garde nationale de Rennes et à celle de plusieurs villes de ce département; les départements voisins ne paraissent pas moins bien disposés. »

La lettre que nous reproduisons ci-dessus est adressée au comité de Salut public, mais le même jour, Pocholle écrivit à la Convention une autre lettre, dont nous nous bornons à donner les extraits publiés par divers journaux dans leurs comptes rendus de la séance du 8 brumaire an II.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Un secrétaire lit la lettre suivante de Pocholle, représentant du peuple dans le département de l'Ille-et-Vilaine, à Rennes, le 6 brumaire.

(1) *Moniteur universel* [n° 41 du 11 brumaire an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 166, col. 2]. Le *Mercur universel* [9^e jour du 2^e mois de l'an II (mercredi 30 octobre 1793), p. 476, col. 2 et 477, col. 1] reproduit textuellement le *Moniteur*. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 302 du 9 brumaire an II (mercredi 30 octobre 1793), p. 1405, col. 1] et l'*Auditeur national* [n° 403 du 9^e jour du 2^e mois de l'an II (mercredi 30 octobre 1793), p. 1] rendent compte de la lettre de Pocholle dans les termes suivants :

I

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

Les débris de l'armée *catholique et royale* inquiétaient encore les citoyens du département d'Ille-et-Vilaine. Une lettre de Pocholle, représentant du peuple français, annonce que l'apparition des brigands, du côté de Laval, a donné l'occasion aux départements de la ci-devant Bretagne de se distinguer. *La destruction des rebelles ou la mort*, tel est le cri de ralliement des citoyens de ce pays. Pour les exterminer jusque dans leurs derniers retranchements, il paraît qu'ils se sont levés en masse. La garde nationale de Rennes a donné l'impulsion. Aussitôt qu'elle eut appris que Laval était au pouvoir des rebelles, elle cria : *Aux armes!* et toutes les villes voisines imitèrent cet élan sublime. A la voix de Prieur et de Garnier, les départements du Morbihan et de la Manche se sont pareillement levés. Je puis assurer la Convention, dit l'auteur de cette dépêche, que les traîtres qui ont livré Laval ne resteront pas longtemps impunis.

Un membre protesta du patriotisme des habitants de cette ville, où il ne s'est trouvé que 400 vieillards pour la défendre. Ils ont vigoureusement soutenu

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 185.

(2) *Archives nationales*, carton AFu 170, plaque 1393, pièce 43.

« L'irruption des rebelles de la Vendée sur la rive droite de la Loire, après avoir été battus et exterminés sur la gauche de ce fleuve, vient d'être, pour nous républicains, l'occasion de déployer une énergie qui nous promet la prochaine destruction de ces brigands, que le désespoir seul conduit et arme maintenant.

« La garde nationale de Rennes s'est levée tout entière; elle est en marche sur l'ennemi commun. Le Morbihan se met en marche aussi à la voix de Prieur. Les Côtes-du-Nord s'ébranlent. Le département de la Manche se lève tout entier à la voix de Garnier, de Saintes. Enfin, tous les citoyens, indignés de voir leur sol souillé par des fanatiques et des royalistes, ne reviendront dans leurs foyers qu'après l'entière destruction des Vendéens; ils sont à Laval, mais la trahison qui a livré cette ville ne restera pas longtemps impunie. »

Les administrateurs du district de Béziers invitent la Convention à rester à son poste et demandent un secours de 300.000 setiers de blé pour la subsistance des administrés de leur district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », et renvoi de la demande de grain à la commission des subsistances (1).

La Société populaire de Saint-Quentin, dans une adresse à la Convention nationale, s'exprime ainsi :

« Vous avez fondé la République, vous avez fait tomber la tête du tyran; par ces traits de courage, vous avez ébranlé tous les trônes, et frappé d'effroi les vils despotes qui les ont usurpés pour le malheur des peuples.

« Nos ennemis intérieurs, déjoués alors dans leurs perfides projets, parurent eux-mêmes anéantis; mais bientôt, relevant une tête audacieuse, ils tentèrent un dernier effort. De là, les factions impies et royalistes qui éclatèrent de toutes parts sous les dénominations de Brissot, de Roland et de la Gironde; de là les trahisons, les accaparements, les agiotages; de là les torches

fanatiques qui se secouèrent dans les départements; de là enfin, les criminelles adresses qui, trop longtemps, profanèrent votre sein; elles ne tendaient qu'à avilir la représentation nationale, et à faire de la République une effroyable Vendée.

« Périssent à jamais les monstres qui enfantèrent cet affreux projet! car ils y furent entraînés, non par l'erreur, mais par le crime.

« Arbitre des destins de la République, sainte Montagne, c'est à ta mâle énergie que nous devons la destruction de ces pygmées : encore une fois tu sauvas la patrie dans les journées mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin.

« Représentants, il vous était réservé d'entreprendre le grand œuvre du salut de la patrie; son bonheur et votre gloire en réclament de vous le complément; restez à votre poste, vous êtes investis de la confiance nationale, c'est sur elle que vos travaux reposent. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine de Saint-Quentin (2).

La Société républicaine de Saint-Quentin à la Convention nationale.

« A Saint-Quentin, le 8 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

» Citoyens représentants,

« Depuis trop longtemps la patrie gémissait sous le joug des tyrans; ses fers, forgés par le plus affreux despotisme, semblèrent se rompre à l'approche de prétendus régénérateurs des droits imprescriptibles et inaliénables du peuple. Investis par lui de ses pouvoirs et de sa confiance, il attendait d'eux le bonheur, tandis qu'une cour corrompue et corruptive, prodiguant les trésors de l'État, achetait au poids de l'or, dans le sein même des représentants, les indignes cyclopes qui devaient lui forger de nouveaux fers. Fièvre du succès de ses crimes, fièvre de ses nombreux partisans, cette cour se crut inexpugnable... Vous parûtes enfin, citoyens représentants, et la mort du tyran, ébranlant les trônes de l'univers, fit pâlir d'effroi les despotes interdits. Entourés de leurs satellites prêts à fondre sur vous, entourés de traîtres échappés à la vengeance populaire, ne consultant que le salut de la patrie et votre courage, par vous la République une et indivisible fut fondée, et nos ennemis intérieurs, déjoués dans leurs perfides projets, parurent eux-mêmes anéantis. Mais, bientôt, relevant leur tête audacieuse et criminelle, en se reproduisant sous de nouvelles formes, ils tentèrent un vain et dernier effort, de là les factions impies qui éclatèrent de toutes parts sous les dénominations de Rolandistes, Girondistes, royalistes et Brissotins, de là les accaparements et agiotages, de là les torches fana-

tous les efforts des brigands réunis pendant deux heures consécutives.

L'Assemblée renvoie cette lettre à l'examen de son comité de Salut public.

II

COMPTE RENDU de l'Auditeur national.

Le représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine écrit :

« La nouvelle du passage de la Loire, par les débris de l'armée catholique, vient d'être l'occasion du développement d'une énergie vraiment républicaine dans les départements de la et devant Bretagne et présage la destruction totale du dernier des brigands. La garde nationale de Rennes a volé aux armes, toutes les villes voisines accourent. Le département du Morbihan s'est levé à la voix de Prieur et celui de la Manche, animé par Garnier, fait marcher ses phalanges du côté des rebelles qui se sont emparés de Laval. Je puis vous assurer que la trahison qui lui a livré cette place ne restera pas impunie. »

Cette lettre est renvoyée au comité de Salut public.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 185.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 186.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 761.